



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

action sociale

Question écrite n° 82291

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les menaces qui pèsent sur les conditions de vie des personnes handicapées. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a instauré la prestation de compensation destinée à financer, en particulier, les aides humaines nécessaires à la vie quotidienne de nos concitoyens en situation de handicap. La pérennité de cette prestation est aujourd'hui menacée, tout comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) accordée aux personnes âgées dépendantes. Elles reposent, en effet, pour une part croissante, sur les conseils généraux. Or ceux-ci sont confrontés à une explosion de la demande d'aide sociale et aux transferts de compétences de l'État sans que les compensations soient à la hauteur des besoins. Beaucoup sont en situation financière extrêmement délicate. Le risque est donc grand que des dizaines de milliers de personnes en situation de handicap ou âgées dépendantes se retrouvent privés de toute aide dans l'accomplissement des actes les plus élémentaires de la vie quotidienne. Il souhaite savoir ce qu'elle compte entreprendre pour faire face à la menace qui se profile et lui rappelle qu'il serait urgent et utile d'engager le débat en vue de la création de ce que nous avons appelé le 5e risque dans le cadre de la protection sociale et de la solidarité nationale.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82291

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7158

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)